

## **Tournoi des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> de promotion 2024 – 2025 :**

### **APPEL AUX CANDIDATS ORGANISATEURS**

Les tournois des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> de promotion seront organisés le week-end du 19-20 avril tant pour les Dames que pour les Hommes. L'organisation de ces tournois sera attribuée par la cellule compétitions au club qui respectera les conditions décrites ci-dessous.

Le choix du club sera notifié par e-mail et via le site web de la FVWB.

#### **1. Terrains et hébergement :**

Conformément au règlement d'homologation de la FVWB, le terrain sur lequel se déroulera la compétition doit être homologué pour le niveau National 3 ou Promotion et la salle doit répondre à toutes les normes de sécurité (DEA, extincteurs, ...).

Il est nécessaire de disposer de :

- un local séparé pour le secrétariat ;
- de deux terrains
- au moins 100 places assises ;
- au moins 4 grands vestiaires avec douche ;
- 2 vestiaires pour les arbitres.
- la salle doit être disponible de 12h à 20h.

#### **2. Matériel :**

Tout le matériel et le personnel nécessaires pour cette organisation doivent être prévus. Les détails seront discutés préalablement lors d'une réunion préparatoire entre l'organisateur et le responsable de cellule compétition.

#### **3. Charges financières :**

- A charge de l'organisateur :
  - o la location de la salle et les frais d'organisation ;
  - o la possibilité de remplir des bouteilles d'eau grâce à un système d'eau potable ;
  - o l'Internet sans fil de bonne qualité dans la salle et au secrétariat ;
  - o une boisson et des sandwiches pour le secrétariat et les arbitres.

Si des manquements aux conditions d'organisation ou aux accords conclus lors de la réunion d'organisation sont constatés, une amende sera infligée à l'organisateur par la cellule compétition.

- A charge de la FVWB :

o les frais d'arbitrage ;

o les rafraîchissements pour les arbitres et le personnel du secrétariat.

#### **5. Introduction de la candidature :**

- La candidature doit être envoyée par e-mail à Michel Loppe, [michel.loppe@skynet.be](mailto:michel.loppe@skynet.be) au plus tard le 28 février 2025 ;

- Seuls les clubs affiliés à la FVWB peuvent participer ;

- La demande doit être accompagnée de l'indication du lieu où se déroulera l'événement ;

- Les demandes reçues après la date limite ne seront pas prises en considération ;

- En cas de plusieurs candidatures valables, un tirage au sort sera effectué.

L'attribution provisoire aura lieu vers la mi mars 2025 et sera confirmée ou non à l'issue de la réunion préparatoire.

Toute l'organisation est placée sous la supervision du responsable de la cellule compétition.